

le 16 juin 2016

Objet : Demande d'accès aux documents adressée au MEES
Notre dossier : 16310/16-41

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 12 mai 2016, visant à obtenir les documents suivants :

- La demande et la réponse pour une subvention pour 50% (pour la phase 3 du parc municipal à Sutton, Québec, MRC Brome-Missisquoi) du montant de 2 080 045 \$.

Vous trouverez ci-joint les documents devant répondre à votre demande.

Après analyse, il s'avère que des documents relèvent davantage de la compétence de la ville de Sutton. Ainsi, nous vous invitons, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents, aux coordonnées suivantes :

Me Jean-François D'Amour
Directeur général adjoint et greffier
11, rue Principale S.
Sutton (Québec) J0E 2K0
Tél. : 450 538-2290
Télec. : 450 538-0930
jf.damour@sutton.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, _____ nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt

IB/JC/jr

p. j.



Gouvernement du Québec
Ministre délégué au Loisir et au Sport
Ministre responsable de la région de l'Estrie
Député de Sherbrooke

Québec, le 17 février 2016

Monsieur Louis Dandenault
Maire
Ville de Sutton
11, rue Principale Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0

Monsieur le Maire,

Votre organisme a soumis une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, lors d'un appel de projets qui a eu lieu du 9 juin 2015 au 14 août 2015.

J'ai le plaisir de vous informer que le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill - phase III a été retenu.

Ainsi, une aide financière maximale équivalant à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1 023 815,50 \$, pourrait être attribuée à votre organisme après réception et analyse des documents additionnels qui seront nécessaires pour compléter votre dossier.

Des précisions sur les règles et les normes de ce programme seront d'ailleurs communiquées sous peu à votre organisme par la Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes. La non-conformité à ces règles pourrait entraîner une réduction du montant de l'aide autorisée ou le rejet de votre demande.

...2

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3255
Télécopieur : 418 266-3257
ministre.delegue.loisirsport@education.
gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

Circonscription
Bureau 05
1650, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1J 2C3
Téléphone : 819 569-5646
Télécopieur : 819 569-0229

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera organisée ultérieurement par la Direction des communications du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en concertation avec votre organisme.

En terminant, permettez-moi de vous remercier de contribuer au développement de la pratique sportive et récréative. Les investissements consentis pour que la population puisse avoir accès à des infrastructures sécuritaires et de qualité contribuent, à n'en pas douter, à lui donner le goût et le plaisir de bouger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



LUC FORTIN



Québec, le 18 mars 2016

Monsieur Jean-François D'Amour
Directeur général
Ville de Sutton
11, rue Principale Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0

Monsieur le Directeur général,

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a analysé votre demande d'aide financière pour le projet d'aménagement du parc Goyette-Hill - phase III.

À la suite de cette analyse, je vous confirme que le Ministère accorde, en vue de la réalisation de ce projet, une autorisation de principe pour l'attribution d'une aide maximale équivalant à 50 p. 100 des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 1 023 815,50 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

Certaines précisions sur les dépenses admissibles sont présentées dans le document ci-joint. Ainsi, les dépenses engagées avant la date de la présente et les dépassements de coûts ne seront pas considérés dans le calcul de la subvention finale.

De plus, vous recevrez sous peu une lettre du directeur de la gestion administrative et des contrôles des programmes vous informant des exigences à respecter en vue de l'obtention de l'autorisation finale.

Je vous invite également à communiquer avec la Direction des communications du Ministère au 418 528-2265, poste 0, ou par courriel à dc@education.gouv.qc.ca afin de convenir des modalités de visibilité gouvernementale.

...2

Finalement, je vous rappelle que les travaux devront être amorcés au plus tard un an suivant la date de l'autorisation finale. De plus, les coûts directs ne doivent pas avoir été engagés avant l'obtention de cette dernière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint au loisir et au sport,



Robert Bédard

p. j. 1

c. c. M^{me} Stéphanie Jourdain, directrice des communications



Extrait du procès-verbal

À la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 12 août 2015, à 19h31, et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Louis Dandenault et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et Messieurs les conseillers Serge Poirier et Winston Bresee et John Hawley.

Monsieur le conseiller Kenneth Hill était absent.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, était présent à la séance.

2015-08-383

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE III

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà procédé aux phases I et II de la mise à niveau des infrastructures sportives du parc Goyette-Hill;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenant procéder à la phase III de ce projet de mise à niveau;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la présentation du projet de la phase 3 de la mise à niveau des infrastructures sportives du parc Goyette-Hill au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

DE DÉSIGNER M. Nicolas-Eric Vary, directeur des travaux publics, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Donné à Sutton, Québec
Ce 13^{ème} jour du mois d'août 2015



Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).